



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

**Notice de candidature pour les Interventions ponctuelles
avec des Intervenants relais proposées par le Parc national de La Réunion
- Année scolaire 2026 / 2027 -**

La politique éducative du Parc national de La Réunion s'inscrit dans les stratégies du Projet d'Établissement (PE). Transversaux, les projets et actions éducatifs viennent, en se déployant de façon opérationnelle, soutenir ses grandes orientations. Elle a pour ambition de constituer un des leviers qui vont accompagner les changements et les évolutions de la société réunionnaise, en lien avec les partenaires et les acteurs de notre territoire, pour protéger nos patrimoines.

Le Parc national de La Réunion doit contribuer à la prise de conscience des habitants, des usagers et des touristes extérieurs à s'approprier le territoire, à en comprendre les fragilités et de fait, les enjeux de conservation, afin qu'ils participent, qu'ils se mobilisent pour les patrimoines réunionnais. La stratégie éducative du Parc national de La Réunion vise à sensibiliser un public plus nombreux et plus diversifié et à intégrer les spécificités et les dynamiques de territoires.

Les Interventions ponctuelles portées par le Parc national de La Réunion s'inscrivent dans cette stratégie éducative et répondent également aux nouvelles directives du Ministère de l'Éducation nationale (Circulaire EDD 2030). Elles sont confiées à des Intervenants relais du Parc national.

Les interventions ponctuelles sont une formule unique, composée par classe :

- d'une intervention d'une demi-journée en classe,
- d'une journée en milieu naturel.

Les interventions proposées par le Parc national sont gratuites. Néanmoins, le financement du transport reste à votre charge. Vous pouvez toutefois solliciter la Dotation biodiversité.

La « dotation biodiversité » est allouée par le Département de La Réunion au transport des écoliers et collégiens de La Réunion pour la découverte des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) et contribuer à sa protection. Pour obtenir le remboursement de vos frais de transport, vous devez effectuer la sortie avec l'Intervenant Relais du Parc national puis compléter l'ensemble des documents requis (projet et bilan à retrouver sur le site du département) avant de nous retourner ceux-ci signés par votre chef d'établissement pour signature par les équipes du Parc national. Ensuite vous pourrez transmettre votre dossier au Département.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet du Parc national : <https://www.reunion-parcnational.fr/fr/des-actions/accueillir-et-sensibiliser/education-lenvironnement-et-au-developpement-durable>

Les deux partenaires présents sont :

- le Parc national de La Réunion
- la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle, Académie de La Réunion

Comment faire acte de candidature ?

Les actes de candidature se font uniquement en ligne, sur ADAGE (application nationale accessible à partir de votre Espace Numérique de Travail), dès le vendredi 1^{er} mai 2025 (8h00) et jusqu'au dimanche 14 juin 2026 (minuit).

A noter :

Dans le cadre de la RGPD, les données que vous allez transmettre seront conservées dans des fichiers consultables uniquement par les agents du Parc national et le professeur-relais de notre Etablissement.

Modalités de sélection

La sélection des candidatures sera effectuée fin juin par la Chargée de Pilotage de la stratégie éducative du parc national et du Professeur relais du parc de national. Une centaine de classes environ seront retenues, ventilées sur l'ensemble de l'île.

Les critères de sélection (sans ordre de priorité) :

- 2 classes maximum par établissements (4 dans le cas des classes dédoublées) correspondant à l'équivalent d'un car pour la sortie terrain (environ 48 élèves),
- Ne pas avoir bénéficié d'une intervention du Parc national (tous dispositifs confondus) en 2025-2026,
- Faire bénéficier un maximum d'établissements différents et leur répartition sur l'Académie de La Réunion,
- Positionnement du projet par rapport aux zones à enjeux déterminées par le Parc national,
- Qualité du dossier de candidature,
- La diversité des vœux de sortie et la disponibilité des Intervenants relais.

L'information aux porteurs de projet

Fin juin, tous les enseignants porteurs de projets recevront un mail leur notifiant la décision de la sélection ainsi que la fiche « Conditions de sécurité en sortie terrain » à nous retourner signée avant le vendredi 3 juillet 2026. A cette date, les dossiers incomplets seront exclus.

Le fonctionnement

A partir de la rentrée scolaire 2026-2027, les enseignants recevront par mail le nom et les coordonnées de l'Intervenant relais retenu pour leur projet. Ils pourront ainsi prendre attache avec lui afin d'affiner le contenu et de programmer les dates d'interventions. Les enseignants recevront également un numéro de suivi. Attention, ce numéro est à conserver. Il sera nécessaire pour la saisie du bilan des interventions.

L'évaluation

L'évaluation s'effectuera en ligne à l'issue des interventions. Elle est obligatoire et conditionne la mise en facturation des interventions par le Parc national.